

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 février 2012

CP 12/02-06

L'an deux mil douze, le 20 février les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Cambon et Descazeaux ;

Excusé : M. Hébral.

**REFORME ET ALIENATION DE MATERIEL ET DE MOBILIER
DE DIVERS SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Divers mobiliers et matériel de plusieurs services départementaux ne sont plus à même, en raison de leur ancienneté ou de leur état, d'être affectés à l'activité administrative.

Il est donc nécessaire de procéder à leur réforme et ensuite à leur aliénation.

1 – MOBILIER ET MATÉRIEL DESTINÉ AU REBUT

Divers mobilier et matériels tel que présentés, provenant du Centre d'Information et d'Orientation (C.I.O.) ainsi que du Service Communication ne sont plus en état de servir ni d'être vendus ; ils doivent être mis au rebut.

Ce mobilier et ces matériels seront déposés, pour évacuation, à la décharge municipale.

2 – MATÉRIEL DESTINÉ À ÊTRE RÉTROCÉDÉ

Le tracteur-tondeuse utilisé pour l'entretien des espaces verts de l'hôtel du Département présentant un état d'usure avancé, il a été procédé à son renouvellement au terme du marché n° 328-11 notifié le 14 octobre 2011. La Société Costes-Verts Loisirs de Montauban, attributaire de ce marché, a procédé à la reprise de la tondeuse usagée pour un montant de 1 000,00 €.

Il convient donc de procéder à la réforme de ce matériel et à sa sortie de l'inventaire.

Au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prononce la désaffectation, la réforme et la sortie de l'inventaire des mobilier et matériels du Centre d'information et d'orientation (C.I.O.) ainsi que du Service Communication suivants :

N° d'inventaire	Provenance	Désignation de l'article	Année d'achat
2995	C.I.O.	Table informatique	1980
2996	C.I.O.	Table informatique	1980
9878	C.I.O.	Table informatique	1994
IC 874	C.I.O.	Bureau en fer	2001
IC 875	C.I.O.	Bureau en fer	
1792	C.I.O.	Bureau en fer	1978
IC 2300	C.I.O.	Bureau en fer	2003
11226	C.I.O.	Bureau en fer	1997
11252	C.I.O.	Bureau en bois	1997
IC 2299	C.I.O.	Meuble rangement 1 porte	2003
11076 à 11079	C.I.O.	Meubles rangement + étagères	1996
IC 514	C.I.O.	Meuble bois dossiers suspendus 2	2000

N° d'inventaire	Provenance	Désignation de l'article	Année d'achat
		tiroirs	
IC 873	C.I.O.	Meuble rangement 2 portes	2001
1762	C.I.O.	Meuble rangement 1 porte à glissière	1978
IC 872	C.I.O.	Meuble rangement à tiroirs	2001
10803	C.I.O.	Meuble en fer dossiers suspendus 3 tiroirs	1995
IC 2297	C.I.O.	Chaises en plastique noir	2003
IC 301	C.I.O.	Fauteuil de direction vert	1999
4444	C.I.O.	Pieds métalliques pour table	1985
4445	C.I.O.	Pieds métalliques pour table	1985
IC 1160	C.I.O.	Ecran	2001
IC 1312	C.I.O.	Ecran	2001
IC 1309	C.I.O.	Ecran	2001
IC 1313	C.I.O.	Unité centrale	2001
IC 1314	C.I.O.	Unité centrale	2001
IC 1161	C.I.O.	Imprimante	2002
IC 140	C.I.O.	Imprimante	1999
IC 7935	C.I.O.	Photocopieur	2008
1366	Service communication	Appareil photo numérique nu CANON EOS-1D	2002
1370	Service communication	Flask CANON 550 EX	2002

- Décide la mise au rebut de ces matériels et de ce mobilier ;
- Décide la réforme et la sortie d'inventaire du tracteur de tonte référencé comme suit, affecté à l'entretien des espaces verts de l'hôtel du Département, qui fait l'objet d'une reprise à l'occasion de l'achat d'un matériel similaire neuf :

N° d'inventaire	Désignation de l'article	Année d'achat
3919/05	TONDEUSE AUTOPORTEE HONDA 2620 HTE	2005

Adopté à l'unanimité.

Le Président,